Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2010, une année placée sous le signe de la biodiversité

L'année internationale de la biodiversité arrive à son terme. A cette occasion, un site internet a été créé pour illustrer la richesse du patrimoine naturel vaudois, un concours pour désigner les villes et villages les plus engagés en faveur de la biodiversité a été lancé et la rédaction d'une conception cantonale de la biodiversité a été initiée, qui débouchera sur la révision de la législation cantonale sur la protection de la nature.

Lancé en janvier 2010, le site consacré à la biodiversité par l'Etat de Vaud a permis aux internautes de découvrir les richesses du patrimoine naturel vaudois et l'importance économique et sociale de la biodiversité au fil d'un parcours en 10 étapes à travers le canton. La bibliothèque virtuelle, ainsi créée, riche de 69 pages, 380 photographies et cinq clips vidéo a été visitée près de 6000 fois.

Cette action du canton, associée à celle de la presse qui l'a relayée mensuellement, a permis de sensibiliser la population vaudoise aux enjeux de la préservation de la biodiversité. De nombreux autres acteurs, associations et organisations ont également contribué, par des actions de terrain, à prendre en compte la biodiversité dans la gestion quotidienne des ressources naturelles.

Partenaires clé du canton, les communes ont également été invitées par le biais d'un concours lancé en octobre, à faire connaître, d'ici la fin de la fin de l'année, les actions qu'elles ont menées en faveur de la biodiversité. Cette démarche doit permettre de mettre en lumière les bonnes pratiques et le rôle que chacun peut jouer à son échelle pour assurer la conservation à long terme de la diversité des espèces et des milieux.

Les actions entreprises vont se poursuivre en 2011 avec la rédaction d'une conception cantonale de la biodiversité, dont les travaux ont été initiés durant cette année. La révision de la législation cantonale sur la protection de la nature et du paysage suivra ce rapport, afin de doter le canton d'une loi mise à jour et spécifiquement dédiée à la thématique du patrimoine naturel et de la biodiversité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 décembre 2010

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSE, Catherine Strehler Perrin, conservatrice de la nature, 021 557 86 41
www.vd.ch/biodiversite